

Guide IPM musées

Principes de gestion intégrée des nuisibles (IPM) au service de la conservation préventive des collections muséales

Note : ce document est une fiche de présentation générale. Pour la version complète et à jour, contactez la direction technique compétente du MINAC ou la Délégation Régionale la plus proche.

Objet du guide

Le présent guide expose les principes généraux de la gestion intégrée des nuisibles, communément désignée par l'acronyme IPM (Integrated Pest Management), appliqués au contexte des musées et espaces de conservation d'œuvres et d'objets patrimoniaux. Il s'inscrit dans le cadre plus large des politiques de conservation préventive promues par le Ministère des Arts et de la Culture, dont l'objectif est de limiter les interventions curatives, souvent coûteuses et risquées pour l'intégrité des biens culturels, au profit d'une surveillance continue et de mesures préventives adaptées.

Il s'adresse aux responsables de musées, conservateurs, régisseurs de collections et agents chargés de l'entretien des espaces d'exposition et de réserve, qu'ils relèvent d'institutions publiques ou d'établissements privés reconnus.

Principes généraux de la démarche IPM

La démarche IPM repose sur une approche progressive et raisonnée, combinant plusieurs niveaux d'action complémentaires plutôt qu'un recours systématique aux traitements chimiques :

- Identification et évaluation des risques propres à chaque site (bâtiment, climat, matériaux des collections, environnement extérieur) ;
- Mise en place d'un dispositif de surveillance régulière (inspection visuelle, pièges de contrôle, tenue d'un registre de suivi) ;
- Actions préventives portant sur l'environnement : gestion de l'humidité et de la température, propreté des locaux, étanchéité des ouvertures, quarantaine des nouveaux objets ;
- Recours à des mesures correctives graduées, du traitement le moins invasif vers les solutions plus lourdes, en dernier ressort et sous encadrement technique.

Cette approche vise à réduire durablement les facteurs de risque plutôt qu'à traiter uniquement les symptômes d'une infestation déjà installée, dans le respect de l'intégrité matérielle des œuvres et de la sécurité des personnels.

Organisation et responsabilités

La mise en œuvre d'un programme IPM au sein d'un musée suppose une répartition claire des rôles entre les différents intervenants et la formalisation de procédures internes adaptées à la taille et à la nature de l'établissement :

- Désignation d'un référent chargé du suivi du dispositif de surveillance ;
- Formation périodique des agents à la reconnaissance des signes d'infestation ;
- Coordination avec les services techniques du bâtiment et, le cas échéant, avec des prestataires spécialisés ;
- Transmission des constats et bilans aux autorités de tutelle dans le cadre du suivi général des collections nationales.

Ressources et accompagnement

Les établissements souhaitant approfondir la mise en place d'un programme IPM ou obtenir un accompagnement technique peuvent solliciter l'appui de la direction compétente du Ministère des Arts et de la Culture ainsi que des délégations régionales, notamment pour l'organisation de sessions de formation ou la consultation d'inventaire d'outils et de documents de référence associés.

Type de ressource	Contenu indicatif	Accès
Fiches techniques	Reconnaissance des principaux nuisibles rencontrés en milieu muséal	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente
Modèles de registre	Suivi des inspections et des pièges de contrôle	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente
Contacts d'appui	Personnes ressources et prestataires référencés	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente